Protocole de déclaration des incidents et des accidents

Version 3 · En vigueur le 2 novembre 2026

Lire en ligne : https://dev.streetfasts.com/legal/accident-reporting

EN BREF

Norme de sécurité opérationnelle | Région : Alberta

Arrêtez-vous en lieu sûr, allumez vos feux de détresse, vérifiez s'il y a des blessés et appelez les services d'urgence si quelqu'un est blessé ou si les lieux sont dangereux.

Recueillez les renseignements sur le conducteur, le véhicule et l'assurance de l'autre partie, les coordonnées des témoins et des photos. N'admettez aucune faute et ne signez rien.

Signalez tout incident dans l'appli Conducteur StreetFast dans les 2 heures, même mineur.

Votre compte est mis en pause jusqu'à ce qu'une nouvelle inspection du véhicule ou des photos des réparations terminées soient vérifiées.

Ce résumé est fourni à titre indicatif seulement. C'est le protocole intégral ci-dessous qui s'applique.

1. Plan d'action immédiat après une collision (les 60 premières secondes)

Si vous êtes impliqué dans un accident d'automobile pendant que vous travaillez sur la plateforme StreetFast Inc., vous devez immédiatement prendre les mesures de sécurité suivantes :

- **ARRÊTEZ LE VÉHICULE :** Rangez-vous en toute sécurité sur le bord de la route si le véhicule peut encore rouler. Coupez le moteur et allumez immédiatement les feux de détresse.
- **VÉRIFIEZ S'IL Y A DES BLESSÉS :** Vérifiez si vous, vos passagers et les occupants des autres véhicules en cause êtes blessés.
- **APPELEZ IMMÉDIATEMENT LES SERVICES D'URGENCE SI :** Une personne est blessée, un conducteur semble avoir les facultés affaiblies, un véhicule ne peut pas être conduit en toute sécurité ou les dommages aux biens publics ou privés sont importants.

2. Exigences légales en Alberta

En Alberta, les conducteurs doivent respecter des seuils de déclaration précis prévus par la loi :

- **Déclaration obligatoire à la police :** Vous êtes légalement tenu de déclarer immédiatement la collision à un service de police de l'Alberta ou à un détachement de la GRC si l'ensemble des dommages matériels à tous les véhicules et à toutes les structures semble dépasser 5 000 $, ou si une personne a été blessée.
- **Centre de déclaration des collisions :** Si les dommages totaux sont inférieurs à 5 000 $ et qu'il n'y a aucun blessé, déplacez les véhicules hors de la chaussée et rendez-vous directement à un centre de déclaration des collisions de la police (Police Collision Reporting Centre) dans les 24 heures pour faire une déclaration officielle.

3. Collecte de renseignements et de preuves (sur les lieux)

N'admettez aucune faute, ne signez aucun document et ne négociez aucun règlement financier avec les autres conducteurs sur les lieux. Utilisez votre téléphone intelligent pour consigner les renseignements suivants :

- **Renseignements sur l'autre conducteur :** Nom complet, numéro de téléphone, adresse courriel, numéro du permis de conduire et province de délivrance.
- **Renseignements sur l'autre véhicule :** Marque, modèle, année, couleur, numéro de plaque d'immatriculation et statut de l'immatriculation provinciale.

- **Renseignements sur l’assurance de l’autre partie :** Nom de l’assureur, numéro de police et date d’expiration de la police (prenez une photo claire de sa carte rose, la preuve de responsabilité financière).
- **Renseignements sur les témoins :** Nom et numéro de téléphone de tout passager ou passant ayant été témoin de l’incident.
- **Preuves photographiques :** Photos claires des dommages à tous les véhicules en cause, de la position des véhicules par rapport à la chaussée, des traces de freinage, des conditions météorologiques, des panneaux de signalisation à proximité et des dommages aux structures.

4. Étapes de déclaration interne de StreetFast Inc.

Tous les incidents, quelle que soit leur gravité, même une éraflure mineure de la peinture, doivent être déclarés à l’équipe de sécurité de StreetFast Inc. dans les deux (2) heures suivant l’événement au moyen de la plateforme interne.

- **Étape 1 :** Ouvrez l’appli Conducteur StreetFast sur votre téléphone intelligent.
- **Étape 2 :** Allez directement à l’onglet Sécurité et soutien.
- **Étape 3 :** Sélectionnez « Signaler un accident ».
- **Étape 4 :** Indiquez l’heure et la date exactes, les coordonnées GPS ou l’intersection de la collision, ainsi qu’une brève description objective de l’événement.
- **Étape 5 :** Téléversez les photos des lieux, les cartes roses d’assurance des autres parties et le numéro de rapport ou de dossier de police (le cas échéant).
- **Étape 6 :** Soumettez le formulaire électronique. Un agent de sécurité de StreetFast examinera le dossier et communiquera avec vous de façon sécurisée par le portail pour vérifier l’état de votre couverture d’assurance.

5. Statut dans l’appli et protocole de retour au service

- **Suspension immédiate du compte :** Pour assurer le respect des règles de sécurité, votre profil de conducteur StreetFast sera temporairement mis en attente administrative dès la soumission d’une déclaration d’accident.
- **Exigence d’inspection du véhicule :** Avant que votre profil de conducteur puisse être réactivé, vous devez soumettre une inspection mécanique certifiée ou des preuves photographiques claires démontrant que tous les éléments structuraux et de sécurité du véhicule ont été entièrement réparés.
- **Évaluation après l’incident :** Les Opérations de StreetFast examineront les données télématiques, les images de caméra embarquée et les rapports de police liés à l’événement afin de déterminer les causes évitables.

6. Aide-mémoire des contacts d’urgence

- **Services d’urgence de l’Alberta :** Communiquez avec les services d’urgence
- **Police, ligne non urgente (Calgary) :** 403-266-1234
- **Police, ligne non urgente (Edmonton) :** 780-423-4567